



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST

Dix-septième Session

Dakar, Sénégal, 24 – 27 mai 2004

LA MISE EN OEUVRE RÉGIONALE DE LA STRATÉGIE POUR L'AMÉLIORATION DES INFORMATIONS SUR LE STATUT ET LES TENDANCES DES PÊCHES DE CAPTURE

SOMMAIRE

Ce document relate brièvement l'historique de la Stratégie pour l'amélioration des Informations sur le statut et les Tendances de la Pêche de Capture (Stratégie-STF) de la FAO, adoptée par COFI à sa 25ème Session. Cette stratégie est un instrument volontaire qui fournit aux pays un cadre pour l'amélioration des connaissances et la compréhension du statut et des tendances des pêches comme base pour l'adoption des politiques et l'aménagement des pêches en vue de la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques dans les écosystèmes. De probables instruments destinés à la mise en œuvre de la Stratégie-STF au niveau régional ont été présentés. Comme souligné dans l'Annexe, il existe une grande marge pour l'amélioration de la qualité des données halieutiques dans la région du COPACE. Le Comité a été invité à fournir des commentaires sur la pertinence et l'importance ou non de la Stratégie-STF dans la région du COPACE et surtout pour identifier les domaines prioritaires à considérer.

IMPORTANCE DE L'INFORMATION SUR LE STATUT ET LES TENDANCES DE LA PECHE DE CAPTURE

1. Des informations objectives, fiables et crédibles sur le statut et les tendances de la pêche de capture est la base du développement des politiques pour la pêcherie et des actions d'aménagement des pêches. Il existe des instruments juridiques qui nécessitent de telles informations dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, l'Accord des Nations Unies sur les Stocks halieutiques, le Code de Conduite de la FAO sur la

pêche responsable et les Plans d'Action Internationaux de la FAO récemment adoptés.

2. Pendant des décennies, le Secrétariat de la FAO a compilé des informations sur le statut et les tendances des pêches et COFI¹ a reçu ces rapports avec un grand intérêt. Des rapports semblables sont préparés par certains pays et par des organes de pêche régionaux pour les activités de pêche sous leurs juridictions.

3. Les informations sur le statut et les tendances des pêches ont en partie suscité d'importantes initiatives visant à rendre les pêcheries plus responsables. Par exemple des inquiétudes au sujet des signes palpables de surexploitation d'importants stocks halieutiques avaient emmené COFI à entreprendre la préparation du Code de conduite pour une pêche responsable (Voir Annexe 1, paragraphe 2 du Code. De la même manière des inquiétudes sur la capacité de pêche excessive avait poussé COFI à entreprendre la préparation du Plan d'Action International pour l'Aménagement des Capacités de Pêche (Voir Paragraphe 1 et 2 du Plan). COFI répondait ainsi aux preuves de surexploitation et d'excès de capacité qui sont contenus dans les rapports sur le statut et les tendances des pêches, de même que dans les documents relatifs.

4. Au niveau national et régional, les informations sur le statut et les tendances des pêches ont suscité d'importantes initiatives visant à rendre les pêcheries plus responsables.

5. Certains usages qui sont faits des informations sur le statut et les tendances des pêches au niveau national et régional sont :

- faciliter la préparation des plans d'aménagement et de conservation des pêches pour une pêcherie durable, la sécurité alimentaire et l'augmentation des bénéfices sociaux et économiques ;
- faciliter le contrôle de la mise en œuvre du Code de Conduite pour une pêche responsable ;
- déclarer l'engagement des gouvernements et de la région pour une pêche responsable ;
- améliorer la transparence sur le plan national et régional ;
- renforcer la connaissance sur la contribution et le statut des différentes composantes du secteur des pêches y compris la pêche à petite artisanale et la pêche de subsistance ;
- appuyer le système de formulation des politiques et d'aménagement avec une grande variété d'informations sur la pêche y compris les informations environnementales et socio- économiques ;
- assister les Etats à remplir leurs obligations dans le cadre des accords internationaux ;
- Améliorer le contrôle des stocks communs chevauchants et hautement migratoires ;

¹ Comité des pêches de la FAO

- Permettre la comparaison des approches adoptées par différents états ou régions, y compris la comparaison des approches d'évaluation et d'aménagement et celle des résultats ; et
- Faciliter la coordination au sein des organes de pêche régionaux.

6. Les informations sur le statut et les tendances des pêches sont d'un grand intérêt pour les médias et le public. Les décideurs politiques de pêche et les directeurs des pêcheries doivent en fin de compte être à l'écoute de l'opinion publique qui est influencée par les informations sur le statut et les tendances des pêches. Il est par conséquent très important que de telles informations soient objectives, fiables, compréhensibles et aussi complètes que possible.

NECESSITE D'AMELIORER LES INFORMATIONS SUR LE STATUT ET LES TENDANCES

7. Certains problèmes qui pourraient susciter des préoccupations concernant la présente approche destinée à la collecte et à la diffusion des informations sur le statut et les tendances des pêcheries et qui peuvent cependant être suffisamment améliorés comprennent le problème de transparence, de qualité d'assurance, de crédibilité, de totalité, d'étendue des informations et de partenariat entre des organisations et des scientifiques au niveau local, national et régional et qui pourraient apporter d'importantes contributions sur le statut et les tendances des pêcheries.

8. En fin de compte les informations sur le statut et les tendances des pêches au niveau local, national, régional et mondial dépendent de la qualité des données et des évaluations disponibles pour les pêcheries ou ressources individuelles. Le besoin et la responsabilité de collecter des données et d'entreprendre des évaluations du statut des ressources sont bien articulés dans plusieurs instruments y compris la législation nationale de la plupart des pays, les conventions des organes de pêche régionaux et d'autres instruments internationaux tels que le Code de conduite pour une pêche responsable. La Constitution de la FAO demande aussi aux Membres de la FAO de fournir certaines informations statistiques, techniques et bien d'autres au Secrétariat.

9. Il existe toutefois des problèmes de qualité des données dans plusieurs pays et régions, et plusieurs stocks ne sont pas évalués. Les besoins de données et d'évaluations constituent les domaines les plus problématiques pour les pays en développement, surtout les moins développés parmi eux, à cause de l'insuffisance des ressources financières et techniques. Un sommaire sur la situation des statistiques de la pêche de capture pour la région du COPACE tel que rapporté par la FAO est présenté en Annexe 1. Il est important de signaler que la proportion des captures rapportée au niveau des espèces individuelles a considérablement augmenté dans les années 70 et 80 à un moment où le projet COPACE était en opération.

10. Les problèmes portant sur la qualité des données et les évaluations doivent être abordés avec un engagement renouvelé pour respecter les instruments existants qui expriment clairement ces besoins. Les pays en développement ont besoin d'une assistance financière et technique pour le renforcement des capacités afin qu'ils puissent satisfaire à leurs propres besoins, et pour contribuer également aux informations régionales et

mondiales sur le statut et les tendances des pêches.

11. Des efforts ont été menés dans le domaine du renforcement des capacités pour la collecte et le traitement des données (en utilisant par exemple ARTFISH²) à travers plusieurs projets TCP dans la région, dont la majorité a eu des effets positifs comme l'ont reconnu les pays. Cependant comme l'a reconnu COFI, beaucoup reste à faire et c'est pour cela qu'une stratégie fut développée pour servir de cadre aux futurs efforts concertés destinés à l'amélioration des informations sur le statut et les tendances de la pêche de capture qui, on l'espère, attirera le soutien revigoré des bailleurs.

STRATEGIE POUR AMELIORER LES INFORMATIONS SUR LE STATUT ET LES TENDANCES DE LA PECHE DE CAPTURE

12. La Stratégie pour l'Amélioration des Informations sur le Statut et les Tendances de la Pêche de Capture 2003 de la FAO (Stratégie-STF) fut adoptée par consensus à la Vingt cinquième Session de COFI en février 2003, et approuvée par la Cent vingt-quatrième Session du Conseil de la FAO en juin 2003. La Résolution UNGA A/58/L 18 sur la pêche durable adoptée en décembre 2003 a demandé aux Etats de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie-STF au niveau national et régional, tout en accordant une attention particulière au renforcement des capacités dans les pays en développement.

13. La Stratégie-STF est un instrument volontaire qui s'applique à tous les Etats et entités. Son objectif général est de fournir un cadre, une stratégie et un plan en vue du renforcement des connaissances et de la compréhension du statut et des tendances des pêches comme base de prise de décisions politiques et d'aménagement des pêches pour la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques dans les écosystèmes. Elle ne traite pas de façon isolée de la collecte de données mais aborde plutôt toute la chaîne du processus de collecte des données en passant par le traitement des données, la validation et l'analyse à l'élaboration de politiques et de conseils sur l'aménagement pour s'assurer que les vraies données sont collectées et effectivement utilisées au niveau national et régional.

14. La Stratégie-STF est la clé d'une bonne formulation de politique et un aménagement responsable des pêches. Elle a été élaborée dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable ; elle a une nature globale et est conçue pour couvrir toutes les pêches de capture dans les eaux continentales et maritimes, y compris toutes les pêches³ industrielles commerciales, de subsistance et de loisir, et fondée sur des principes solides.

15. La Stratégie-STF indique les actions requises dans les neuf domaines suivants :

- Besoin de renforcement des capacités⁴ dans les pays en développement ;
- Système de collecte des données dans les pêcheries artisanales et des

² ARTFISH est un ensemble d'approches statistiques et de logiciel standardisé développé par FAO-FIDI pour les enquêtes sur les échantillons de pêche.

³ La Stratégie-STF ne s'applique pas à l'aquaculture, pour laquelle une stratégie semblable est à l'étude.

⁴ Le terme "renforcement des capacités" signifie ici renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

- pêcheries à espèces multiples ;
- Augmenter l'étendue des informations sur le statut et les tendances des pêches ;
- Un inventaire global des stocks halieutiques et des pêcheries ;
- Participation, structuration et renforcement des capacités du FIGIS⁵ ;
- Développement de critères et de méthodes pour assurer la qualité et la sécurité des informations ;
- Développement des dispositions pour donner et échanger des informations ;
- Le rôle des groupes de travail pour évaluer le statut et les tendances des pêches ;
- Pérenniser la collecte des données et des informations sur le statut et les tendances des pêches.

16. Au cours de ses délibérations en 2003 sur la Stratégie-STF proposée, COFI a réitéré que des données et des informations améliorées sont d'une grande importance pour une formulation politique et un aménagement efficace des pêches, essentielles pour la mise en œuvre du Code de conduite et centrales au mandat de la FAO. Il a été rappelé qu'à sa Session de décembre 2002, ACFR⁶ a jugé que la Stratégie est beaucoup plus importante aujourd'hui, suite à la tenue du Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable à Johannesburg en Afrique du sud, du 26 août au 4 septembre 2002, puisqu'on aura besoin de meilleures informations pour contrôler le progrès vers la réalisation des objectifs à long terme de la pêche. COFI a aussi souligné qu'une grande priorité devra être accordée au renforcement des capacités et à la fourniture d'assistance technique aux pays en développement comme indiqué dans la Stratégie-STF. L'accent a été mis sur les exigences particulières du secteur de la pêche artisanale à cause de son importance pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

17. Par ailleurs COFI a reconnu la nécessité de renforcer la coopération régionale pour l'amélioration des données et des informations sur le statut et les tendances des pêches ainsi que les rôles des Organes de pêche régionaux (ORP) (tels que le COPACE) et la FAO comme stipulé dans la Stratégie-STF. A cet effet, le rôle important de FIGIS en appui à la Stratégie a été noté. La plus systématique collecte des données et des informations sur le statut et les tendances du niveau national au niveau régional qui a été facilité par FIGIS a été notée. Plusieurs Membres avaient renouvelé leur engagement à fournir ou à donner facilement les informations sur leurs pêcheries et à participer à la Stratégie. Plusieurs Membres avaient manifesté le désir que la FAO leur apporte une assistance sur la méthodologie et la formation. On a fait remarquer que pour ce qui concerne la pêche continentale dans les pays en développement, cela nécessiterait un grand effort.

18. COFI a reconnu la nécessité de financements supplémentaires pour la mise en œuvre de la Stratégie, et approuvé la suggestion pour la recherche de fonds extra budgétaire auprès des bailleurs en faveur des projets qui exécutent la Stratégie sous le Programme FishCode de la FAO. Par conséquent, la FAO a préparé un document précisant les grandes lignes du Projet FishCode STF qui a été remis aux bailleurs de fonds potentiels. Trois Membres ont jusqu'ici engagé des fonds pour appuyer le Projet, et les

⁵ Système d'information global des pêches

⁶ Comité consultatif de la FAO sur la recherche halieutiques

détails du Programme de travail sont entrain d'être préparés. On espère que le Projet deviendra opérationnel au cours de l'année 2004.

AIDER A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE-STF A TRAVERS LE PROGRAMME FISHCODE

Les composantes du Projet

19. L'ensemble du Projet FishCode STF est conçu pour exécuter ces actions à travers deux principales composantes à savoir :

- Composante 1 : "Développement d'un système d'inventaires, de méthodologies et de directives opérationnelles."
- Composante 2 : "Formation pratique et mise en œuvre."

20. Il est prévu un chevauchement entre les deux composantes, pour que certains rendements de la composante 1 (ex. : les inventaires) soient utilisés pour l'organisation et la mise en œuvre des activités prévues sous la composante 2. Le Document du Projet fournit présentement des détails sur le plan du travail et le budget de la composante 1, pour lequel des fonds ont été déjà obtenus. Cette composante a principalement une orientation normative mais comprend des activités de test clé sur le terrain. Le financement des bailleurs sera activement sollicité pour la composante 2 dès que les opérations de la composante 1 auront démarré.

Composante 1 : Développement d'un système d'inventaire, de méthodologies et de directives opérationnelles

21. Cette composante couvre la création de descriptions méthodologiques des systèmes de statistique des pêches et de collecte des données utilisées par tous les pays et tous les organes de pêche régionaux. Au même moment, il devra donner un aperçu général des stocks halieutiques et/ou des unités d'aménagement des pêches, qu'ils soient suivis ou pas par pays et/ou par région. Le but de cet exercice qui sera généralement exécuté par correspondance et à partir de questionnaires, est d'avoir une image complète de tous les systèmes utilisés et de tous les stocks ou de toutes les unités d'aménagement suivies, afin de détecter des écarts dans le suivi et surtout d'évaluer la qualité des systèmes utilisés. L'inventaire principal couvrira les systèmes de données concernant tous les aspects de pêcheries, y compris les données sur les ressources, les flottes, les emplois, la transformation, la consommation, le commerce aussi bien que les aspects sociaux et économiques. Ceci facilitera également une évaluation de la collecte de données et des pratiques de manutention au niveau de chaque pays, la circulation des données sur le plan national, régional (y compris le COPACE) et global et partant des données telles que publiées par les organes de pêche régionaux et la FAO. Il servira enfin de base pour apporter des améliorations et pour identifier les besoins de formation des pays en développement qui seront abordés sous la composante 2.

22. La mise en œuvre de cette composante prendra en compte les considérations suivantes :

- Il a lieu de développer des systèmes de collecte de données qui sont mieux adaptés pour couvrir la pêche artisanale et la pêche à espèces multiples et pour le développement de critères et de méthodes en vue de garantir la qualité et la sécurité des informations.
- La collecte régulière de données sur les aspects économiques et sociaux des pêcheries est souvent négligée et par conséquent les directeurs se trouvent dépourvus de données nécessaires leur permettant de prendre des décisions dans des situations de conflits entre différents types de pêcheries, de protéger les ouvriers travaillant dans des pêcheries existantes contre de nouveaux opérateurs, etc. Le Projet entreprendra des investigations sur les exigences et initier des systèmes pour la collecte de telles données.
- Des systèmes informatisés facilitent l'échange de données et d'informations et partant, la création de grandes banques de données telles que FIGIS. Le Projet initiera des dispositions pour la fourniture et l'échange d'informations et aider à apporter des améliorations aux intrants destinés au FIGIS, y compris l'accroissement de l'étendue des informations sur le statut et les tendances des pêches.
- Normalement, l'aménagement des pêches devra se baser sur des considérations écosystémiques.

23. Les activités prévues sous la composante 1 seront globales (bien qu'elles seront mises en œuvre sur une base régionale) et comprendront la formulation des questionnaires, des consultations d'experts aussi bien que la collecte de données et des missions de vérification par des consultants. Il est envisagé que le personnel de Programme Régulier sera profondément impliqué dans la supervision de ces activités, ce qui conduira à un nombre de publications et de programmes informatiques et d'importants matériels de formation. Les "Inventaires" pourraient mener à un problème de poids pour la qualité des données statistiques produites par des pays, des organes de pêches régionaux et des organisations telles que la FAO.

Composante 2 : Formation pratique et mise en œuvre au niveau national et régional

24. Le but de la composante 2 est d'améliorer de manière substantielle la qualité de collecte et de traitement des statistiques de pêche et d'autres données et informations sur la pêche de capture dans des pays en développement sélectionnés où se pratiquent d'importantes pêches continentales et maritimes. Ceci conduira à l'amélioration des données pour l'aménagement des pêches au niveau national et dans le cas des stocks partagés entre des pays voisins, et aussi au niveau régional. Des améliorations au niveau des rapports faits à la FAO et à d'autres agences constitueraient d'importants bénéfices supplémentaires.

25. La composante 2 couvre le renforcement des capacités à tous les niveaux, et la mise en œuvre de meilleures ou de nouvelles statistiques et d'autres systèmes de collecte et de traitement de données dans des pays sélectionnés. Il est également nécessaire d'avoir une meilleure interaction entre les statisticiens de pêche, les analystes des pêches, les socio-économistes et les experts d'évaluation de stocks halieutiques. Le Projet devra faciliter cette interaction.

26. Les activités prévues sous la composante 2 seront orientées vers la pratique sur le terrain et étendues à l'Afrique, aux Amériques et à l'Asie. Les Etats bénéficiaires seront choisis des pays en développement avec d'importantes pêches de capture continentales ou maritimes, et qui ont la capacité de devenir des modèles pour d'autres pays se trouvant dans les mêmes situations.

Choix des pays

27. En accord avec d'autres projets prévus dans le cadre du Programme FishCode, le Projet STF appliquera la référence de stratégie des pêcheries pour cette composante. Des pays de référence particulière seront choisis sur la base qu'ils représentent des situations de pêcheries au sein d'une région. La répartition par rapport aux langues officielles de la FAO sera aussi prise en compte. Puisqu'il n'y aura qu'un nombre limité de pays cibles qui pourront en bénéficier directement, le choix devra être basé sur des critères établis en accord avec les organes de pêche régionaux (y compris le COPACE), par rapport à l'importance des ressources (continentales et/ou maritimes), la taille de la population de pêcheurs ou l'importance de la pêche de subsistance avec les communautés qui en dépendent, le niveau de développement du système statistique existant et la possibilité d'une mise en œuvre totale et d'un maintien après la clôture du Projet. La décision finale sur le nombre de pêcheries de référence choisi dépendra des demandes budgétaires et des personnels en vue d'entreprendre les activités appropriées à chacune. Il est nécessaire d'avoir un compromis entre maximiser l'effet du Projet, soit en choisissant un grand nombre de pays de pêcheries de référence soit en réalisant de grands efforts dans un nombre limité de pays, et veiller à ce que les fonds et les personnels pour chacune des activités soient adéquats pour réaliser les objectifs.

Stratégie de formation

28. Dans plusieurs pays, il est pratiquement impossible de former directement tous les personnels impliqués dans la collecte des données statistiques. L'approche fondamentale par conséquent serait de former tout d'abord les équipes régionales de formateurs par groupe de langue, et ensuite apporter le soutien du Projet au niveau national et/ou régional lors des stages au profit de nombreux personnels nationaux. Comme il est indiqué dans les Directives pour la collecte régulière de données de pêches de capture⁷, les personnels de tous les niveaux doivent participer à cette formation, mais à différents moments. Puisque les participants préfèrent que leur formation soit basée sur des situations locales, chaque cours théorique (national ou régional) sera suivi d'un volet pratique qui traite des données et des systèmes locaux. Tous les stages/ateliers de travail doivent s'achever sur une réunion impliquant tous les niveaux de personnels.

29. Durant les années initiales du Projet, chaque équipe de formateurs régionaux bénéficiera de l'assistance d'une personne ressource expérimentée pour garantir le niveau requis et la consistance du programme. Tous les stages de formation organisés au niveau national et sous régional nécessiteront d'importants intrants des pays ou des organes de pêche régionaux en terme de capacités d'hébergement et d'allocations de nourriture pour les participants.

⁷ Document technique No 382 de la FAO sur la pêche

30. La formation sera initialement basée sur des matériels de formation disponibles (directives, manuels, programmes informatiques), qui seront progressivement modifiés en ajoutant à la connaissance acquise à travers l'exécution de la Composante 1.

Mise en œuvre de meilleurs ou de nouveaux systèmes statistiques

31. Une fois qu'un nombre de statisticiens a été formé et de nouvelles méthodes ont été développées, le Projet commencera la mise en œuvre de meilleurs ou de nouveaux systèmes dans un nombre limité de pays qui offrent des conditions favorables pour un tel engagement et qui représentent de principales régions et des groupes de langues. Les pays doivent être soigneusement choisis sur la base des expériences acquises lors des stages de formation. Une fourniture limitée de matériels informatiques et de logiciels seront disponibles durant la mise en œuvre du Projet pour faciliter ce processus.

ACTIONS PROPOSEES PAR LE COMITE

32. Le Comité est invité à faire des commentaires sur la pertinence et l'importance ou autre de la Stratégie-STF dans la région du COPACE et surtout pour identifier les domaines de priorité à considérer et pour identifier les dangers.

33 Si la Stratégie-STF est jugée pertinente et importante pour la région, le Comité pourrait aussi souhaiter donner des conseils sur sa mise en œuvre, aussi bien à travers le Projet FishCode STF de la FAO qui fonctionne au niveau national et régional, et à travers des initiatives nationales ou locales par les Membres de la FAO et par les agences partenaires en matière de développement et les ONG.

ANNEXE 1

NOTE SUR LA NATURE DES STATISTIQUES DE LA PECHE DE CAPTURE POUR LA REGION DU COPACE COMME RAPPORTE A LA FAO

Le nombre de pays pêchant dans la région du COPACE et qui soumettent leurs statistiques annuelles de pêches de capture à la FAO de même que leur degré de répartition par espèces peuvent être jugés d'indicateurs grossiers de la nature des données statistiques sur les captures dans la région. Ces deux indicateurs font voir une baisse générale au cours des dernières années.

Comme l'indique le Tableau 1, dans l'enquête de 2002, quatre nouveaux états côtiers ont seulement soumis à la FAO des données partielles ou n'en ont pas soumis du tout, comparativement à l'année précédente. Ces données sont aussi marquées par la croissance du pourcentage de captures qui ont été estimées par la FAO (Voir Tableau 2), qui néanmoins demeure suffisamment bas, comparativement à quelques grandes régions de pêche.

La plupart des Pays Pratiquant la Pêche Hauturiêche Hauturière (PPPHs) rapportent régulièrement des captures de la région du COPACE (Voir Tableau 1). Les données émanant des PPPHs sont toutefois vérifiées et complétées par la FAO avec celles fournies par d'autres sources [à savoir, les captures de thons par la Commission internationale pour la conservation des thonidés (CICTA), les données de base de l'Institut Mauritanien des Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) et le Las Palmas Survey géré par le Centro Oceanografico de Canarias of the Instituto Espanol de Oceanografia (IEO)].

Le pourcentage de captures rapporté au niveau des espèces s'est sensiblement amélioré de 1970 à 1990 (Voir Tableau 3), probablement suite au renforcement des capacités par le Projet COPACE et la Publication de la Liste d'Identification des Espèces pour l'Atlantique Centre-Est dont la révision est prévue autour de 2006. Au cours des dernières années, le pourcentage des captures rapportées pour les espèces a chuté comparativement à la décennie écoulée ; mais il y a des signes d'amélioration, avec une croissance considérable en 2002. Durant cette même année, les quantités de captures rapportées comme poissons marins non spécifiés avaient chuté de 7,4%.

Tableau 1. Soumission des statistiques de captures au cours des dernières années dans la région du COPACE (données 2000-2002)

Pays	Présentation complète	Présentation partielle	Pas de présentation	Données obtenues d'autres sources
<u>Etats Côtiers</u>				
Bénin	01 - 02	00		
Cameroun	00 - 01 - 02			
Cap Vert	00 - 01		02	02
Rép. Dém. du Congo		00 - 01 - 02		
Congo, République	00	01 - 02		
Côte d'Ivoire	00 - 01	02		
Guinée Equatoriale		00	01 - 02	
Gabon	00 - 01 - 02			
Gambie	00 - 01 - 02			
Ghana	00 - 01 - 02			
Guinée	00 - 01		02	
Guinée Bissau			00 - 01 - 02	
Libéria	00 - 01		02	
Mauritanie	00 - 01 - 02			
Maroc	00 - 01 - 02			
Nigeria	00 - 01 - 02			
Portugal	00 - 01 - 02			
Sao Tome et Principe				00 - 01 - 02
Sénégal	00 - 01 - 02			
Sierra Léone	00 - 01 - 02			
Espagne	00 - 01 - 02			
Togo	00 - 01 - 02			
<i>Pas de statistiques des pays côtiers</i>	<i>17 - 17 - 13</i>	<i>3 - 2 - 3</i>	<i>2 - 3 - 6</i>	
PPPHs				
Belize				00 - 01 - 02
Chine	00 - 01 - 02			00 - 01 - 02
Chypre				00 - 01
Estonie				00 - 01 - 02
France	00 - 01			00 - 02
Allemagne	01 - 02			
Grèce	00 - 01 - 02			
Honduras	01			00
Irlande	01 - 02			
Italie	00 - 01 - 02			
Japon	00 - 01			02
Rép Pop Dem de Corée				00
République de Corée	00 - 01 - 02			01
Lettonie	00 - 01 - 02			01 - 02
Rép arabe Jam. de Libye				00 - 01 - 02
Lituanie	00 - 01 - 02			00 - 01
Pays-Bas	00 - 01 - 02			
Antilles des Pays-Bas				00 - 01 - 02
Norvège	00			
Autres				00 - 01 - 02
Panama				00 - 01 - 02
Philippines				00 - 01 - 02
Pologne	01 - 02			
Fédération de Russie	00 - 01 - 02			
Saint Vincent/Grenadines				00 - 01 - 02
Seychelles				00
Taiwan Province chinoise	00 - 01 - 02			
Ukraine	00 - 01	02		02
Royaume-Uni		01		
<i>Pas de statistiques des PPPH</i>	<i>13 - 16 - 12</i>	<i>0 - 1 - 1</i>		<i>15 - 13 - 13</i>

Table 2. Quantités et pourcentage des statistiques de captures estimés par la FAO ('F')

	1970 (t)	1980 (t)	1990 (t)	2000 (t)	2001 (t)	2002 (t)
Captures non estimées	2,353,731	3,212,223	3,876,596	3,524,667	3,805,310	3,124,019
Captures estimées par la FAO('F')	63,800	149,902	239,537	124,988	124,320	249,604
Captures totales	2,417,531	3,362,125	4,116,133	3,649,655	3,929,630	3,373,623
Captures non estimées	97,4%	95,5%	94,2%	96,6%	96,8%	92,6%
Captures estimées par la FAO('F')	2,6%	4,5%	5,8%	3,4%	3,2%	7,4%

Table 3. Niveau d'identification des statistiques de capture en 1970, 1980, 1990, 2000-2002

Niveau d'identification	1970	1980	1990	2000	2001	2002
Captures des espèces	42,9%	50,4%	69,9%	58,1%	60,4%	64,6%
Captures à des niveaux taxinomiques élevés	45,6%	38,0%	21,4%	34,0%	28,6%	28,0%
Captures 'de poissons marins non identifiés'	11,6%	11,6%	8,7%	7,8%	11,0%	7,4%
Nombre d'enregistrement (espèces/article/pays) avec des captures	466	765	1,050	1,115	1,073	1,080